

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Ali Bongo Ondimba, 10 ans après...

Michel ESSONGHE*
Libreville/Gabon

RAPPELEZ-VOUS...c'était en 2009. Le 16 octobre 2009, Ali Bongo Ondimba était investi comme 3e président du Gabon. Après 10 années au Palais du Bord de mer, et alors qu'il a entamé un second mandat en 2016, l'heure est à l'évocation d'une décennie au service du Gabon. Il y a 10 ans en effet, le président de la République a été élu sur une promesse d' "Avenir en confiance". Au-delà de la diversification des sources de la croissance ou de la promotion du développement durable, dont les projets les plus visibles sont, entre autres, la Zone économique spéciale de Nkok, la transformation locale du bois ou la route Port-Gentil-Omboue, il me paraît important de souligner ce qui relève de l'immatériel, mais qui est un fondement de la Nation gabonaise : c'est-à-dire le vivre-ensemble, la solidarité entre les générations, la nécessité de préserver et de protéger la jeunesse, qui est l'avenir de notre pays. Inlassablement, régulièrement, discours après discours, le président Ali Bongo Ondimba a plaidé pour le renforcement de notre vivre-ensemble et la solidarité intergénérationnelle. Le dialogue politique d'Angondje, la formation de gouvernements ouverts à l'opposition et à la société civile, le dialogue social permanent, sont autant de moments où le président de la République a mis en avant sa préoccupation constante pour le renforcement de notre vivre-ensemble. Ce que j'ai compris de ce discours, c'est la conviction pour le président de la République que la solidarité intergénérationnelle constitue une richesse pour notre pays. Constituée par un échange dynamique entre toutes les générations, elle explique que les jeunes ont besoin des personnes plus âgées pour former leur avenir, mais aussi que les aînés ont besoin de ces derniers pour pouvoir affronter la réalité existante. D'où la notion de PARTAGE que le président de la République n'a cessé de marteler dans ses discours. La CNAMGS est un des exemples le plus probant de la nécessité du partage, de la préservation de la jeunesse et de la solidarité intergénérationnelle.

Je ne pourrai non plus passer sous silence la lutte infatigable du président de la République contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les cancers féminins et, bien entendu, contre toutes les spoliations dont

nos mères, sœurs et enfants sont si souvent les victimes. A travers la fondation Sylvia Bongo Ondimba, son épouse, cette lutte constitue un marqueur important des dix dernières années du mandat du président Bongo Ondimba.

Sur le plan de la cause de la défense de l'environnement et de la préservation de notre patrimoine naturel, qui est

très riche, nous avons vu aussi un président de la République engagé, enthousiaste, sur le terrain.

Dans la continuité du combat de son prédécesseur, le président Omar Bongo Ondimba, le président de la République a très tôt, dès son élection en 2009, engagé le combat pour la préservation de l'environnement, notre richesse commune, qui est l'hé-

ritage principal que nous allons léguer aux générations futures. Préserver notre biodiversité, a-t-il souvent dit, "c'est sauvegarder un réservoir de solutions futures à nos problèmes d'aujourd'hui. C'est préserver l'humanité".

* **Conseiller politique du président de la République**



Photo: DR

Gouvernements ouverts : enjeux et problématiques de gouvernance dans les Etats de la CEMAC

*Théophile MANGALA
Libreville/Gabon

Qu'est ce que le gouvernement ouvert ?

"Le Gouvernement ouvert ou démocratie ouverte (en anglais open government) est une doctrine qui vise à améliorer l'efficacité et la responsabilité des modes de gouvernance publique. Elle établit que les citoyens ont le droit d'accéder aux documents et aux procédures de leurs gouvernements afin de favoriser une transparence et une responsabilisation accrue et de donner aux citoyens les moyens nécessaires pour contrôler, superviser et prendre part aux décisions gouvernementales et locales". Une telle politique exige donc au préalable, que des investissements massifs sur le numérique soient réalisés pour réduire la fracture numérique ; assurer une connectivité qui rende l'administration efficiente avec un effet de levier sur l'économie numérique.

Selon la Banque mondiale, "les innovations numériques sont entrain de transformer presque tous les secteurs de l'économie en introduisant de nouveaux modèles commerciaux, de nouveaux produits, de nouveaux services et, in fine, de nouveaux moyens de créer de la valeur et des emplois. Les conséquences de cette transition sont déjà visibles : l'économie numérique mondiale, en 2016, représentait 11 500 milliards de dollars, soit 15,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.

L'importance, sinon l'urgence des gouvernements ouverts s'est traduite en Afrique francophone par l'organisation à Ouagadougou au Burkina Faso, du 1er au 3 juin 2017 de la première conférence d'Afrique francophone sur les Données Ouvertes. Les représentants des 22 pays ayant participé à cette conférence affirment que "parce que le libre usage des données publiques et la mise en place des principes du gouvernement ouvert sont des clés pour un développement économique et social inclusif et durables, les pays d'Afrique

francophone doivent s'organiser pour promouvoir l'open data et l'open government sur le continent".

II. les objectifs

Le gouvernement ouvert vise trois objectifs que sont la transparence, la participation citoyenne et la collaboration.

1. La transparence

De fait, "la transparence désigne le droit de savoir ce que fait le gouvernement et comment il le fait". (Ibid) Une "jonction" s'est opérée au début des années 80 entre la transparence et la publicité. La glasnost, qui, en russe, signifie "publicité" des débats et qui accompagnait la "perestroïka (réforme économique), était traduite par transparence, ce qui donna à penser que la démocratie s'identifiait avec la transparence et le libéralisme économique. (Ibid)

Aujourd'hui, "il ne s'agit pas seulement" d'accès aux documents administratifs", le mot "transparence" "signifie bien plus que le droit d'accès des citoyens à l'information", ou "droit de savoir". "Cette transparence exigée des autorités leur impose d'autres obligations que simplement administratives. Exiger la transparence des autorités publiques, c'est les astreindre à des obligations morales, c'est leur imposer une politique d'ouverture spontanée au public des processus d'élaboration de leurs actes, c'est les amener à respecter des obligations de vérité, d'honnêteté, de sincérité et de vertu". (Ibid)

Depuis les années 2000, l'affirmation de la volonté d'établir des gouvernements ouverts par les pays de la Cémac est manifeste. C'est ce qui ressort des textes normatifs qui avaient été adoptés lors des conférences de la Francophonie de Bamako et de Kinshasa.

2. La participation citoyenne

La participation citoyenne est l'un des concepts qui sous-tend le gouvernement ouvert. Elle est définie "comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influencer sur une décision portant sur des choix qui

toucheront leur communauté.

Ces limites tiennent à "l'insuffisance de la représentativité, due aux différences des classes socioprofessionnelles entre les élus et les électeurs, la concentration des pouvoirs pouvant favoriser la corruption, le conflit d'intérêt, entre les élus et les électeurs". Face à cette réalité, il devient nécessaire de favoriser la participation citoyenne afin de susciter le renouveau démocratique. En effet, comme le soulignent C. Braillon et D. Taddéi "ce n'est pas seulement la qualité de l'offre politique qui est en cause. C'est le contrat de délégation qui instituait la démocratie traditionnelle qui est obsolète et donne naissance à une relation nécessairement d'un type nouveau entre citoyens et élus".

3. La collaboration

La collaboration est un des éléments du gouvernement ouvert. Elle s'entend comme "l'acte de travailler ou de réfléchir ensemble pour atteindre un objectif. Dans son sens commun, la collaboration est un processus par lequel deux ou plusieurs personnes ou organisations s'associent pour effectuer un travail intellectuel suivant des objectifs communs. Des méthodes structurées de collaboration encouragent l'introspection de comportements et communication afin de favoriser l'augmentation du taux de réussite des équipes".

Héritières de l'administration coloniale française, nos administrations publiques souffrent du culte du secret. Le travail se fait sans partage d'expérience et de connaissance. La qualité du travail s'en ressent, et les usagers du service public sont offusqués. Il faut donc se saisir de l'impact positif de la société de l'information, pour favoriser une interopérabilité des systèmes d'information et une sécurisation des données.

II. L'adhésion au Partenariat pour un gouvernement comme gage de démocratie ouverte Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est "une initiative", lancée en 2011, par huit pays dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Brésil, l'Indonésie, le Mexique, la Norvège,



les Philippines et l'Afrique du sud.

Les objectifs

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert "vise à obtenir des gouvernements des engagements concrets en faveur de la démocratie participative en mettant le citoyen au cœur de la gestion de la chose publique par la promotion de la transparence, de l'autonomisation des citoyens, de la lutte contre la corruption et de l'exploitation des nouvelles technologies pour renforcer la bonne gouvernance".

Pour sa part, l'OCDE qui est un "partenaire" du Partenariat pour un gouvernement retient six domaines dans son "approche du gouvernement ouvert" : "la coordination interministérielle, l'implication des citoyens et l'accès à l'information, la transparence du budget, l'intégrité et la lutte contre la corruption, l'utilisation des TIC, des médias sociaux et des données ouvertes, et le développement local".

Les conditions d'adhésion

Pour qu'un pays devienne membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, il lui faut remplir les "critères qui correspondent aux valeurs" du Partenariat". Il s'agit de "la transparence budgétaire et fiscale, l'accès à l'information, la divulgation du revenu et des avoirs des élus et responsables publics, la participation et l'engagement des citoyens dans l'action publique". A ces critères, on peut ajouter la protection des lanceurs d'alerte.

***Docteur en Droit public**